

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE

Ville de TROIS-RIVIÈRES

## CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 19 FÉVRIER 2015 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation

12/02/2015

L'An Deux Mil Quatorze, le jeudi 19 février, à dix huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 1<sup>ère</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 12 février 2015.

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 24

Dont Procuration: 03

Absents:

02

Vote à l'unanimité

Pour : 27
Contre : 00

Abstentions: 00

ABSENTS: M. JERSIER Claude - Mme MACHARES Chantal.....(2)

Les 23 conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Dany MARCIN PLANTIER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

00

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2014

#### **DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 décembre 2014 dressé par la secrétaire de séance, Madame Dany MARCIN et dont copie a été adressée à chaque conseiller;

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

#### DÉCIDE

#### Article 1

D'approuver le procès-verbal sans modification ni réserve tel que résumé et annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de La transmission en Préfecture le

2 5 MARS 2015

La publication et/ou la notification

25 MARS 2015

ACCOMENT OF THE SECOND

